

National

Normandie –
Hauts-de-France

Nouvelle-
Aquitaine

Méditerranée

Bretagne –
Pays de la Loire

SOS À L'HORIZON

L'association S.O.S. à l'Horizon s'oppose au projet d'implantation d'une usine éolienne face à la ville du Tréport (76) depuis plus de 17 ans. Elle se bat pour la sauvegarde de son environnement, la beauté de ses paysages et de son port de pêche et la défense de ses artisans-pêcheurs qui incarnent l'âme du Tréport.

Contact :

p.soshorizon@orange.fr

Tél 06 82 60 81 39

Le Tréport 76470

L'éolien marin, destructeur, dangereux et inutile ? Le parc du Tréport en est un exemple concret.

EN BREF. Prévus sur une surface de 100 km carrés à seulement 15 km de la côte, l'implantation du parc éolien marin du Tréport fait l'unanimité contre elle, depuis le premier jour. Des habitants des localités concernées à la ministre en charge de l'écologie, en passant par tous les échelons, maires, députés, président du conseil de région, jusqu'au président du Syndicat des Énergies Renouvelables... Tout le monde s'accorde pour dénoncer ce choix dangereux et destructeur.

À la création de 252 écueils artificiels plantés dans une des zones de trafic maritime les plus dangereuses au monde avec « l'autoroute des cargos » qui remonte vers la mer du Nord, s'ajouterait le brouillage des radars des navires et de la côte par un rideau de 186 pales. Les 62 éoliennes de la centrale éolienne du Tréport, plus hautes que la tour Montparnasse, représenteraient un risque majeur de naufrages, de marées noires et d'accidents pour la centrale nucléaire de Penly, toute proche, dans un contexte géopolitique de plus en plus risquer. Sans compter la croissance exponentielle des traversées de migrants à cet endroit précis de la côte. Ce projet de très grande ampleur, constitue ainsi une triple menace, non seulement sécuritaire, mais aussi écologique et économique pour la ville du Tréport et sa région.

Les très nombreux recours déposés par les pêcheurs, les municipalités concernées et toutes les associations opposées au projet n'ont pas eu d'effet sur la décision du Conseil d'État qui persiste à évoquer « une raison impérative d'intérêt public majeur ». Cette incroyable gabegie s'étendra-t-elle aux futurs projets de parcs éoliens marins, le long des côtes françaises ?



LE TRAFIC MARITIME DE LA MANCHE, ENTRE CHERBOURG ET DUNKERQUE, EST L'UN DES PLUS DANGEREUX AU MONDE.

Pourquoi faut-il s'entêter à construire un parc éolien grand comme la ville de Paris, coincé entre la centrale nucléaire de Penly et le rail du trafic transmanche, l'un des plus fréquenté au monde, qui voit passer 100 000 navires par an, transportant 576 millions de tonnes de marchandises, parmi lesquelles 187 millions de tonnes de marchandises dangereuses et polluantes (hydrocarbures, produits chimiques) ? 187 millions de tonnes, c'est sept fois plus que la quantité cumulée de matières dangereuses transportées à terre dans l'ensemble des sites SEVESO de Hauts-de-France et de Normandie !

Et pour corser le tout, la zone choisie se situe au croisement du trafic transmanche et de l'axe perpendiculaire qui relie Dieppe à Newhaven, sur lequel circulent plus de 15 navires par jour.

Nul besoin d'être expert en risques pour se rendre compte des dangers que représentera, par brouillard et gros temps, sur une mer soumise à une météo difficile plusieurs mois par an, la présence de 252 écueils artificiels implantés à seulement 15 kilomètres de la côte. Sans compter que le rideau de 186 pâles, formé par les 62 éoliennes, brouillera le fonctionnement des radars de la côte, des navires et de la centrale nucléaire de Penly.

AUGMENTER LE RISQUE DE MARÉE NOIRE. QUI A EU CETTE IDÉE FOLLE ?

L'historique des marées noires et des récents accidents maritimes survenus dans la zone n'a rien de rassurant. Pour la seule année 2020, les autorités maritimes rapportent 576 situations dangereuses susceptibles d'aboutir à un accident, 60 navires en avarie et 4 presque accidents notifiés aux compagnies maritimes en vue de l'adoption de mesures correctives.

Qu'arrivera-t-il en cas de marée noire, si l'eau de la mer n'est plus utilisable pour refroidir la centrale ? Planter le parc à seulement 15 kilomètres de la centrale nucléaire de Penly appelée à devenir la plus importante d'Europe avec l'implantation future de 2 réacteurs EPR2, ... La prise de risques est inconsidérée et incompréhensible.

L'incident, en février 2022, du pétrolier Maersk Nimbus dérivant dans le parc éolien C-Power au large des côtes belges et néerlandaises lors de la tempête Eunice est-il déjà oublié ? Il avait pourtant donné des sueurs froides aux autorités maritimes pendant plusieurs jours, restant impossible à remorquer avec des vagues de 10 m de haut et un vent de force 10.



À 15 km de la zone retenue, la centrale nucléaire de Penly est refroidie par l'eau de la Manche

Le 22 février 2018, lors du bilan opérationnel de l'année écoulée, Le Vice-Amiral d'Escadre Pascal Ausseur, Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord, déclarait déjà à propos du trafic transmanche : *« Nous avons eu, l'an passé, 1 500 opérations de secours, sauvetage ou liées à des pollutions. Sur 24 accidents évités impliquant des navires de commerce, 10 sont classés comme graves, c'est-à-dire qu'ils seraient restés sous contrôle en cas de survenance. Mais, un jour il y aura un pépin, il ne faudra pas que les gens soient surpris. 40 ans après l'Amoco Cadiz, un accident de ce type peut se reproduire et les chiffres sur ces presque accidents en témoignent. Dans notre zone dense de trafic, nous avons un navire en avarie tous les deux ou trois jours ».*

TRAVERSÉES DE MIGRANTS ET PRÉSENCE D'ENGINS EXPLOSIFS DE LA DERNIÈRE GUERRE ... ON NE POUVAIT IMAGINER PIRE EMPLACEMENT.

Les nombreuses opérations menées pour lutter contre l'extension du camp de migrants de Calais ont eu pour conséquence la rapide multiplication des tentatives de traversées entre Dieppe et la Baie de Somme, où la prise de risques par les migrants est bien plus grande, compte tenu de la distance à parcourir vers la Grande-Bretagne. Depuis 2020, ces catastrophes humaines se multiplient avec 60 migrants rescapés

Depuis 2020, ces tentatives à risques se multiplient : Soixante migrants dont deux bébés tentant d'embarquer sur des canots pneumatiques à Petit-Caux le 18 octobre, 37 migrants en partance interceptés sur une plage près de Fort-Mahon en septembre 2021, 48 migrants au départ près du Tréport le 22 juillet 2022, 24 autres à Quend Plage le 23 juin 2023, 12 autres le 20 juillet 2023 à Cayeux en baie de Somme et 153 migrants interpellés le 13 janvier 2024 entre Cayeux et Ault. Ces tentatives augmentent en nombre et en fréquence.

À chaque fois, la police s'efforce d'intervenir pour prévenir les drames en mer qui ne pourront qu'empirer, comme ces 25 migrants dérivant dans le parc éolien belge de Northwester 2 en 2021.

Au total, le nombre de migrants impliqués dans les traversées transmanche a été multiplié par 7 entre 2019 et 2020, puis à nouveau multiplié par 3 entre 2020 et 2021, pour atteindre 28 395 personnes fin 2021. Portant le nombre de migrants décédés ou disparus de 4 en 2019 à 27 deux ans plus tard.

LA VALIDATION D'UN PROJET QUI FAIT L'UNANIMITÉ CONTRE LUI.

Par son vote du 20 octobre 2017, le Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la côte d'Opale a rendu un « avis défavorable » au projet d'éoliennes en mer au large du Tréport.

Cet avis « conforme » sera ignoré par le Ministère de l'Environnement. Pourtant, quelques années plus tard, lors d'un débat au Parlement en 2021, Barbara Pompili, devenue à son tour Ministre de l'Environnement, avouera : « *J'ai moi aussi vécu ce qui s'est passé au Tréport. J'ai vu les erreurs qui ont été faites au départ et qui doivent nous servir de leçon pour la suite. Il est vrai que le zonage a été pensé, au départ, sans associer suffisamment les différents acteurs...* »

Et l'on ne compte plus les déclarations des maires, députés et Président de région, jusqu'au Président du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), qui abondent toutes dans le même sens.

Ainsi parle Jean-Louis Bal, Président du SER, pendant l'audition parlementaire du 14 mai 2019, lors la commission sur l'éolien : « *Je ne sais pas s'il se réalisera un jour, mais c'est un projet qui montre ce qu'il ne faut pas faire* ». On n'en croie pas ses oreilles.

Pourtant, rien n'a pu infléchir à ce jour la décision de bâtir ce parc éolien qui met en péril la sécurité de toute une région. Député de la Seine Maritime, Sébastien Jumel résumera parfaitement cette situation dans un communiqué au journal Ouest-France le 7 novembre 2018 : « *Le gouvernement autorise Engie et son partenaire à exploiter un parc éolien au large du Tréport alors que l'enquête publique n'est même pas achevée (...). Le territoire, sa population et ses élus sont véritablement bafoués depuis le premier jour* » !

Aujourd'hui encore, tous, maires de Dieppe au Crotoy, communautés de communes, députés de Somme et Seine Maritime, Syndicat mixte de la baie de Somme, Conseil départemental de la Somme, Comités de pêche des Hauts de France et de Normandie, Président de la Région Hauts-de-France, restent unanimement opposés au projet, continuent d'alerter sur les

dangers à venir et regrettent de ne jamais avoir été entendus, ni par le gouvernement, ni par le Conseil d'État.

LA DESTRUCTION PROGRAMMÉE DE L'ÉCONOMIE ET DU PATRIMOINE DE LA VILLE ET DE LA RÉGION.

Mais à qui profite donc cette « raison impérative d'intérêt public majeur » prononcée par le conseil d'état ? On est en droit de s'interroger sur cette absence d'écoute, véritable déni de réalités, au regard des effets catastrophiques attendus sur l'écologie et l'économie locales.

Les associations de sauvegarde de l'environnement ont dès le début expliqué les dégâts que produira la création de cette usine éolienne à quelques kilomètres de la baie de Somme et du Parc Ornithologique du Marquenterre, au beau milieu d'un couloir migratoire : les 186 pâles tournoyant dans le ciel jusqu'à 235 mètres au-dessus du niveau de la mer constituent un danger majeur pour les nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs.

Quant à la ville côtière du Tréport, son tourisme et son port de pêche, l'hécatombe semble promise. L'implantation du parc éolien à 15 kilomètres de la côte, au milieu de la zone la plus poissonneuse de la Manche Est, sonnera le glas pour les 50 entreprises de pêche artisanales du port du Tréport qui n'ont pas le droit de partir pêcher à plus de douze miles des côtes. Ces 50 entreprises, qui ne peuvent qu'envisager l'arrêt pur et simple de leur activité de pêche, représentent 250 emplois directs perdus pour la ville.

Avec la disparition de cette pêche artisanale, c'est toute une filière qui est désormais menacée. Les marins-pêcheurs de Normandie représentent 15% des marins-pêcheurs français. L'Observatoire des Emplois de la Pêche fait apparaître 2 131 emplois en Normandie auxquels viennent s'ajouter les pêcheurs des Hauts de France et de Bretagne, Travaillant aussi dans leur zone.

D'après le Comité National de la Pêche, "un emploi en mer à la pêche, génère environ 3 emplois à terre, tant dans la filière amont que la filière aval (construction navale, équipement des navires et des marins, commercialisation et transformation des produits de la pêche).



Les dégâts ont déjà commencé. De Juin à Octobre 2018, la plateforme de forage Excalibur qui a procédé à l'étude géotechnique du sous-sol de la zone envisagée pour les éoliennes, a entraîné, à elle seule, une baisse des prises de 50% par l'ensemble des pêcheurs du Tréport. On n'ose pas imaginer ce qu'il restera des ressources halieutiques, après le chantier colossal sur 100 kilomètres carrés que constituera la plantation des 248 pieux de soutènement, jusqu'à plus de 70 mètres de profondeur ? Rien.

L'installation de cette centrale éolienne en mer constitue une menace de mort directe pour l'ensemble des travailleurs de la filière pêche et le port de pêche du Tréport. Elle mettra à mal l'économie de la région.

LA DESTRUCTION DU PAYSAGE ET UN IMPACT TRÈS FORT SUR L'ÉCOSYSTÈME LOCAL.

La centrale éolienne en mer, tant par sa construction que par son exploitation, modifiera l'écosystème de toute la zone.

Les travaux d'enfoncement des pieux lors de la construction détruiront les fonds marins et la ressource alimentaire. Et l'exploitation qui suivra dégradera l'environnement, avec la vibration des éoliennes, les pollutions sonores sur plusieurs kilomètres, les champs électromagnétiques créés par les 150 kilomètres de câbles sous-marins, sans compter les innombrables fuites d'huile sur la durée de vie des éoliennes.

Cette exploitation affectera aussi les conditions atmosphériques avec l'absorption d'une partie du vent, l'accroissement des turbulences, la modification de l'humidité de l'atmosphère jusqu'à 60 kilomètres et l'augmentation de la température de 0,5 degrés.

Elle entraînera aussi un déplacement des courants et des sédiments en affectant la production de plancton, la distribution de la salinité, la structure du réseau trophique, (Ensemble de chaînes alimentaires reliées entre elles au sein d'un écosystème et par lesquelles l'énergie et la biomasse circulent), un déplacement des sédiments vers le port du Tréport et la Baie de Somme avec un risque avéré d'envasement de toute la baie, qui compte parmi les plus belles baies du monde, classée « Grand site de France » depuis 2011.

UN BILAN EXTRÊMEMENT LOURD POUR UNE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ TRÈS FAIBLE.

Aux 3,74 milliards de subventions allouées par l'État au projet du Tréport, il convient d'ajouter 300 millions d'euros pour les travaux de raccordement au réseau d'électricité et 100 millions d'euros pour l'aménagement du port, soit un investissement total de plus de 4 milliards d'euros sur 20 ans, durée de vie d'une centrale éolienne en mer. Le tout pour une production annuelle théorique attendue de 1,8 TWh par an. L'équivalent d'un jour et demi de l'électricité produit en France, mais émise, de mauvaise qualité et incapable de répondre à la demande, compte tenu de l'inconstance des vents sur la zone.

Une faible productivité, pointée sur le document d'aide d'État de la Commission Européenne elle-même, qui souligne que la capacité totale des 6 projets envisagés (Le Tréport, Fécamp, Courseulles, St Brieuc, St Nazaire, Noirmoutier, soit environ 3 GW au total) est très réduite et que les volumes d'électricité produits (1,8 TWh d'électricité par an par site) sont négligeables par rapport à la taille du marché français de l'électricité. Et que l'aide en faveur des six parcs n'aura qu'un effet limité sur les échanges entre les États membres, au vu de la quantité d'énergie produite au total par les six parcs qui ne représenteront jamais que 2% de la production totale annuelle d'électricité en France (soit 0,33% par site).

CONCLUSION. Destruction de la pêche côtière et d'un savoir-faire artisanal, destruction de la ressource halieutique, disparition de milliers de tonnes de ressources alimentaires et mise à mal des économies locales, destruction du patrimoine touristique, ensablement programmé de la baie de Somme, risque avéré d'accidents maritimes, de marée noire, danger permanent pour la centrale nucléaire de Penly, friches industrielles en mer potentielles en cas d'abandon par les propriétaires devenus étrangers ...

Le Tréport et sa région ont tout à perdre avec ce projet pharaonique dangereux, destructeur et totalement inutile, obéissant jusqu'à ce jour à d'obscures raisons politiques et qu'il serait raisonnable d'arrêter tant qu'il est encore temps. Il en serait de même pour les 45 GW (90 fois le projet du Tréport) voulus par le gouvernement actuel.

